



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**10 Avril 2013**

**COMPTE RENDU**

**Étaient présents** : Tous les conseillers sauf  
**Excusé(e)s** : COULON Philippe, GARNERET Patrick  
**Absent(e)s** : 0

**Secrétaire de séance** : M. Claude HENRIOT

Le Maire ouvre la séance à 20h30.  
Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 19 Mars 2013,  
Il présente l'ordre du jour, à savoir :

- **Présentation Statistiques Communales**

A l'aide de la vidéo projection, le Maire présente au conseil municipal, les statistiques budgétaires et fiscales de la commune. Sur la période de 2000 à 2011, ces statistiques montrent à travers des comparatifs graphiques, les différentes évolutions de la commune par rapport aux mêmes évolutions des communes voisines ou des communes de même strate de population.

- **Présentation des Budgets Primitifs 2013**

Toujours à l'aide de la vidéo projection, le maire présente à l'assemblée, les différents budgets primitifs 2013, à savoir :

**Budget « CCAS »**

Fonctionnement - Dépenses	157.37 €
Fonctionnement - Recettes	0.00 €

Pas d'investissement pour ce budget

**Budget « Eau-assainissement »**

Fonctionnement – Dépenses	14 179.87 €	Investissement – Dépenses	20 907.10 €
Fonctionnement - Recettes	27 051.97 €	Investissement – Recettes	25 200.53 €

**Budget « Communal Général »**

Fonctionnement – Dépenses	108 610.92 €	Investissement – Dépenses	129 090.74 €
Fonctionnement – Recettes	128 966.65 €	Investissement – Recettes	129 090.74 €

Excédent de Fonctionnement reconnu de 20 355.75 €

- **Votes des budgets primitifs 2013**

Suite au débat et aux questions, nécessitant des éclairages donné par le Président, ou par le 1<sup>er</sup> Adjoint, en charge des finances, le Maire propose à l'assemblée de passer au vote de ces différents budgets primitifs

Vote du Budget « CCAS » **Voix Pour = 9** **Voix Contre = 0** **Abstention = 0**

Vote du Budget « Eau – Assainissement » **Voix Pour = 9** **Voix Contre = 0** **Abstention = 0**

Vote du Budget « Communal Général » **Voix Pour = 9** **Voix Contre = 0** **Abstention = 0**

**Le Maire remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée lors de ce vote.**

- **Vote des Taux d'imposition 2013**

Le Maire, à l'aide de la vidéo projection, propose un 1<sup>er</sup> tableau présentant les taux communaux au niveau National et au niveau Départemental. Il présente un 2<sup>ème</sup> tableau relatant les taux d'imposition 2012 de notre commune, à savoir :

Taxe Habitation = 13.20 %      Taxe Foncière Bâti = 7.10 %  
 Taxe Foncière non Bâti = 13.72%      Cotisation Foncière des Entreprises = 17.31 %

Au regard des bases prévisionnelles 2013, le Maire propose 2 options, à savoir :

**1<sup>ère</sup> Option**    Taux actuels X Bases prévisionnelles 2013      **Produit attendu = 35 500.00 €**

**2<sup>ème</sup> Option**    Taux majorés de 2.5% X bases prévisionnelles      **Produit attendu = 36 689.00 €**

***Différentiel 2012 / 2013 = 890.00 € soit une augmentation de 4.10 € par Habitant***

La réflexion conduite sur cette présentation, le Conseil Municipal décide d'adopter **l'option 2** en votant

Majoration à 2.5% des Taux d'imposition en 2013 **Voix Pour = 9**    **Voix Contre = 0**    **Abstention = 0**

- **Vote des Subventions communales 2013**

Le Maire propose au conseil de fixer par délibération, le montant des subventions allouées aux différents organismes ou associations, éligibles. Il rappelle que ces subventions ont subi en 2012, une réactualisation objective, décidée par l'assemblée municipale et propose les subventions 2013 suivantes :

A.D.A.P.E.I.	▶ ▶	90.00 €
A.D.M.R.	▶ ▶	200.00 €
Baume au Cœur	▶ ▶	100.00 €
Comice Agricole	▶ ▶	50.00 €
Comité des Fêtes	▶ ▶	500.00 €
Coopérative scolaire	▶ ▶	1 590.00 €
Ligue contre le cancer	▶ ▶	23.00 €
Office Intercommunal des Sports	▶ ▶	50.00 €
Timbre contre la Tuberculose	▶ ▶	8.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	▶ ▶	16.00 €

***Soit un montant total inscrit au Budget Primitif 2013 de 2 627.00 €***

Ces propositions soumises au vote de l'assemblée délibérante donnent le résultat suivant :

**Voix Pour = 9**      **Voix Contre = 0**      **Abstention = 0**

- **Questions et Informations diverses**

Compte rendu de la réunion de la CCID, (Commission Communale des Impôts Directs).

Le mercredi 10 avril à 10h00, s'est tenue la CCID, en présence de Mme Joëlle ALIXANT de la DGFIP. En réponse à nos questions, cette personne a éclairé de nombreux points qui restaient pour la majorité de la commission très flous. Le constat du retard accumulé depuis la révision de 1970 met en relief la complexité de ces levées d'impôts qui entre autre fait ressortir des disparités flagrantes d'un contribuable à l'autre, et ce parfois sur une même commune.

Les actualisations prévues par la DGFIP, suite à constructions nouvelles ou modifications sur l'existant ne retient aucune remarque notoire de la part des commissaires présents.

Mme ALIXANT confirme à la commission, le lourd projet des instances fiscales portant sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Cette opération entamée au 1<sup>er</sup> semestre 2013 doit être terminée et applicable pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Le Maire, ainsi que les commissaires présents ont vivement remercié Mme ALIXANT pour ces explications et précisions apportées lors de cette réunion.

Demande de dérogation

La Maire soumet au conseil un courrier dont il fait lecture, émanant de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). Cet organisme est consulté lors de demande d'autorisation d'urbanisme, notamment les demandes relatives aux extensions et/ou aux nouvelles constructions de bâtiments agricoles.

Le G.A.E.C. des Prés GARRIGNOT a déposé une demande de dérogation de distance, lui permettant de faire instruire sa demande de permis de construire, concernant l'édification d'un bâtiment destiné à abriter du matériel, ainsi que des outils nécessaires à la fabrication de farines. L'extrémité Ouest de ce futur hangar se situe à un peu moins de 100 mètres (84 mètres) des trois habitations occupées par des tiers.

Le courrier précise et invite le pétitionnaire à consulter les tiers concernés afin de s'assurer de leur accord sur ce projet. Il est également demandé l'avis du conseil municipal, de prendre position, au regard du document d'urbanisme, en l'occurrence, la Carte communale, opposables aux tiers. En conséquence, le Maire sollicite l'avis du conseil. La majorité des membres fait savoir qu'elle n'est pas défavorable à cette dérogation. Toutefois, Claude HENRIOT, directement impacté par ce projet stipule que si dans les années à venir, lui-même ou l'un de ses héritiers souhaitent faire construire une maison d'habitation au droit du périmètre de réciprocité, établi dans la carte communale, les instances municipales devront faire preuve d'une égale tolérance vis-à-vis de ce qui est décidé dans le cas présent.

Le Maire propose de prendre contact avec le correspondant chargé du dossier à la DDCSPP, aux fins de recevoir des précisions complémentaires. Suite à ces informations, le conseil prendra une délibération rendant un avis favorable, sous réserve que la doléance de Mr HENRIOT soit actée par ces services de l'État.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 30.